

Réf.	2024	III	02
------	------	-----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
20/03/2024	20/03/2024	25	19	20

L'an deux mille vingt-quatre le 27 mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes, BRUNEL, COCHET, DEHARVENGT, JACQUEMIN, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, TANGUY, THOMAS MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, POULAIN, ROUCHY, SPOTTI, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes, BRUNEAU, KELEHER (pouvoir à Mme SAUVAN), METIVIER MM. FAUSTINO, GALLAIS, MONTEIRO.

Mme JACQUEMIN a été élue secrétaire.

OBJET : TARIFICATION DES « MERCREDIS SPORTIFS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Considérant le souhait de poursuivre l'offre d'activités sportives auprès du jeune public,

Considérant l'importance de rendre accessible l'offre sportive à l'ensemble des Breuilletois,

Considérant que la mise en place d'une aide financière permettrait aux familles de réduire le coût d'une participation de leur enfant à ces activités sportives organisées par le service des sports durant l'année scolaire,

Considérant la volonté de proposer une diversité de cycles d'initiations de séances sportives les mercredis pendant l'année scolaire,

Considérant la volonté de la Municipalité, vu le contexte économique de ne pas augmenter la tarification.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales du 11 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Événementiel et Associations du 12 mars 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Muriel SAUVAN, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le maintien des tarifs applicables aux « mercredis sportifs » à compter du 1^{er} avril 2024 comme suit :

Période	Nombre de séances	Tarif unitaire d'une séance	Coût global du cycle sportif	Tarif réduit du cycle Sportif Enfants Breuilletois âgés de 3 à 5 ans et enfants dont les familles relèvent des quotients A, B, C et D
Mars/Avril 2024	6	5 €	30 €	15 €
Septembre/Octobre 2024	6	5 €	30 €	15 €
Novembre/Décembre 2024	7	5 €	35 €	17,50 €
Janvier/Février 2025	6	5 €	30 €	15 €
Mars/Avril 2025	6	5 €	30 €	15 €
Mai/Juin 2025	10	5 €	50 €	25 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme le Maire



Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 04/04/2024 à 09h22

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20240327-2024III02-D